



République Française - Département de Vaucluse

# MAIRIE DE ROBION

Commune membre de la Communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse

**Dossier n° DP 084 099 25 00002**  
**Date de dépôt : 13/01/2025**  
**Demandeur : Monsieur SOLLONDZ Anke**  
**Pour : Pose de 8 panneaux photovoltaïques au sol.**  
**Adresse terrain : Les basses Royeres 84440 Robion – AP 2**

**Le Maire de ROBION**

à

**Monsieur SOLLONDZ Anke**  
**644 Avenue Xavier de Fourvière**  
**84440 Robion**

Monsieur,

Par courrier du 17/01/2025, réceptionné par vos soins le 17/01/2025, je vous demandais de bien vouloir compléter votre dossier par les pièces manquantes ci-dessous :

- **Cerfa 13404\*13**
- **DP2. Un plan de masse coté dans les 3 dimensions** [Art. R. 431-36b) du code de l'urbanisme]
- **DP3. Un plan en coupe de la toiture** [Art. R. 431-10b) du code de l'urbanisme]
- **DP6. Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement** [Art. R. 431-10c) du code de l'urbanisme]

A ce jour, les pièces complémentaires demandées dans le cadre de l'instruction de votre demande de déclaration préalable référencée ci-dessus, n'ont pas été fournies dans le délai de 3 mois à compter de la date de réception du courrier de demande de pièces complémentaires, à savoir le 17/04/2025.

En conséquence, conformément à l'article R.423-39 du Code de l'urbanisme, la demande de déclaration préalable a fait l'objet d'une décision tacite de rejet.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

ROBION, le 18/04/2025

Le Maire,

Patrick SINTES



**NOTA : J'attire votre attention sur le fait que si vos travaux étaient mis à exécution sans autorisation réglementaire de mes services, vous vous exposeriez à des poursuites pour infraction à la législation.**